



► Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

1^{er} octobre - 19 décembre 2010



Cahier d'acteur n°31

La Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E publie les contributions des acteurs institutionnels, sous forme de cahiers d'acteurs. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur le site Internet www.debatpublic-rer-e.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

► La démarche du SPIM dans le cadre du projet de prolongement du RER E.

Le SPIM est tout à fait favorable à ce grand projet qui améliore les transports en commun et défend, en ce sens, l'intérêt général des populations de la région ouest parisienne. Ayant constaté ces dernières années l'augmentation du trafic ferroviaire et des nuisances sonores associées, il voit dans ce projet l'occasion de proposer une véritable insertion environnementale.

Il note avec plaisir que le dossier soumis au débat exprime une attention concernant "Le respect de l'environnement naturel et urbain"¹, mais regrette qu'à ce jour aucune protection acoustique ne soit prévue, alors que la pollution sonore engendrée par le trafic ferré, d'ores et déjà pénible, doit encore s'intensifier.

Le SPIM entend jouer pleinement son rôle dans le débat public, comme force de proposition et de dialogue avec les membres de la commission et les maîtres d'ouvrage.

La démarche du SPIM est pleinement appuyée en ce sens par la mairie de Poissy qui mène un projet de revalorisation et revégétalisation des bords de Seine.

Avec l'intégration d'une protection antibruit durable, le projet du RER E pourrait contribuer, au-delà de son utilité publique, à apporter une véritable plus-value environnementale à ce projet en contribuant à revaloriser le site tout en protégeant des nuisances sonores, promeneurs et riverains. Une telle mesure conforterait encore l'adhésion des populations au projet, y compris lors de la phase travaux.



Vue satellite de l'île de Migneaux et les bords de Seine à Poissy
(en rouge le tracé de la voie ferrée)

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :

SPIM

Syndicat des propriétaires
de l'île de Migneaux

11, île de Migneaux, 78 300 Poissy

Tél. : 01 39 65 47 63

contact.spim@wanadoo.fr

Présidente : Maryse Corval

¹ Page 112, Dossier du débat public.



► L'île de Migneaux et les berges de Seine à Poissy: un patrimoine unique en milieu urbain

► Une richesse écologique à préserver

La valeur patrimoniale des rives et îles de la Seine à Poissy est singulière dans la région, ainsi qu'en attestent les études Ecosphère et MAPS (site classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF). Il importe donc de valoriser dans tout projet d'aménagement ce site périurbain unique. La vallée de la Seine constitue un axe important pour la migration des oiseaux. Ce site accueille toute une faune nicheuse qu'il est plutôt inhabituel de rencontrer en environnement urbain, a fortiori aux portes de Paris, et de nombreuses variétés d'oiseaux : hérons cendrés, martin-pêcheur, foulques, gallinules, colverts, coucou gris, ramiers, grives musiciennes, rouge-gorge, mésanges bleues ou charbonnières, chardonnerets, chouettes hulottes, geais des chênes et sittelles torchepot, pics verts et cendrés, etc. Ragondins et hérissons peuplent aussi ce site. On peut aussi croiser parfois renards, chevreuils, biches et même des marcassins provenant des zones boisées des collines de Poissy et Villennes, qui se réfugient dans les espaces verts à proximité de la Seine. Enfin, les bords de Seine recèlent des espèces végétales classées, telles que la grande cuscute et la cardamine des bois, qui s'épanouissent en environnement protégé.

► Un espace d'inspiration artistique et un patrimoine culturel

Depuis trois siècles, de nombreux peintres ont été inspirés par les paysages des berges de Seine à Poissy. Des plus grands aux amateurs, tous ont posé leur chevalet devant la rivière de Seine, sur ses berges, face aux îles, et à l'ombre des feuillages du chemin du Bord de l'eau, devant l'île de Migneaux. De William Turner, précurseur du plein air, de la lumière et de l'eau, à Thomas Frey et Christian Michaut, pisciacais d'aujourd'hui, les paysagistes ont été fascinés par le fleuve, le vaste ciel au dessus du Vieux-Pont, et la lumière qui descend sur les îles ou joue dans les arbres au bord de l'eau : Monet, Moreau le Jeune, les Isabey père et fils, Eugène Carrière, les Meissonier, Pissarro, puis Marquet, Utrillo, Vlaminck, et même Picabia, puis encore Decaris et Dunoyer de Segonzac, ont tous hanté ces rives humides. Leurs œuvres illustrent toutes, au delà de leur sujet, le bonheur de peindre à Poissy, le long de la courbe du fleuve.

► Un lieu de vie et d'activité pour tous, à protéger et valoriser

A la grande époque des guinguettes et autres "déjeuners sur l'herbe", Poissy était une station de la région parisienne réputée pour ses bords de Seine. Les Parisiens et citadins y venaient nombreux se détendre et y pratiquer de multiples activités : canotage, pêche à la ligne, cercle de voile, concours de natation ou de joutes, promenades sur les bords de Seine. On s'arrêtait pour déjeuner sur les îles, dans les guinguettes et les restaurants qui jouxtent le bord de l'eau. Aujourd'hui, cet espace protégé en milieu périurbain

est un lieu de vie et d'activité pour 40 000 Pisciacais et citadins de la région, un espace de promenade, qui comprend un parcours sportif en bord de Seine et de cyclotourisme, un lieu de vie sur l'eau avec la Marina de l'île située sur le petit bras de Seine (une série d'appontements et un petit chantier nautique), des activités nautiques avec un club d'aviron, le canotage et la découverte des bords de Seine en bateau, et tous les centres culturels et de loisirs qui sont installés en bord d'eau.

Chemin de promenade longeant la voie ferrée à Villennes-sur-Seine



La mairie de Poissy a le projet de revaloriser le site, de le revegetaliser et de l'aménager pour tourner de nouveau totalement la ville vers son fleuve. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique générale de sauvegarde et de revalorisation des bords de Seine et vise à faire des bords de Seine un des lieux culturels, sportifs et de loisirs majeurs pour près de 40 000 Pisciais.

Car le site est réputé d'un point de vue écologique. L'étang de la Galiotte aux abords de l'île de Migneaux a été immortalisé par les célèbres photographies "vues du ciel" de Yann Arthus-Bertrand. Nicolas Vanier, originaire de la région, confiait lors d'une de ses visites : "J'ai été particulièrement séduit par l'un des rares biotopes encore préservés à seulement une vingtaine de kilomètres de Paris. Il s'agit d'une richesse exceptionnelle."

Ainsi, l'île de Migneaux et les berges de Seine conservent largement une vocation nautique, de promenade et de villégiature, librement accessibles à la population urbaine de Poissy et de Carrières-sous-Poissy.

L'île de Migneaux et les berges de Seine à Poissy : un écrin soumis aux nuisances sonores des trains

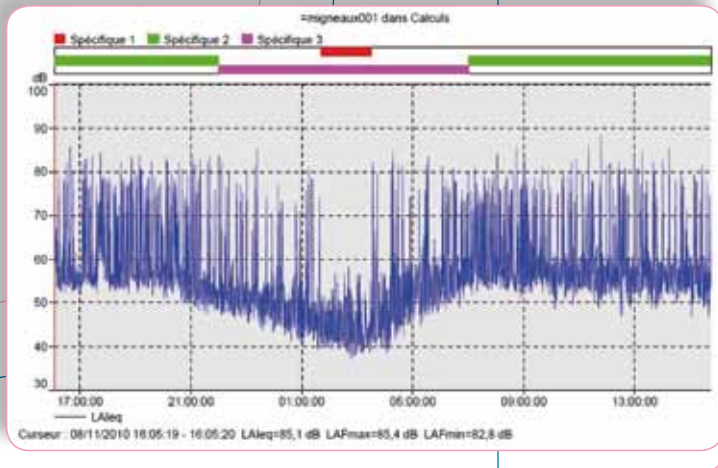
Si la valeur patrimoniale, architecturale, sportive et culturelle du lieu est incontestable, si la richesse de sa biodiversité ne peut que forcer le respect, si sa vocation à être et à se renforcer comme espace de loisirs naturels ne fait aucun doute et s'inscrit dans une véritable volonté politique de tous les élus, il n'en reste pas moins que l'île de Migneaux et les berges de Seine entre Poissy et Villennes-sur-Seine subissent déjà, du fait de l'augmentation progressive du trafic ferroviaire, des nuisances sonores particulièrement pénibles. La nouvelle croissance envisagée de ce trafic, même si elle est souhaitable pour l'intérêt général, ne fera que renforcer ces nuisances (Cf. page 116 du dossier du maître d'ouvrage).

Ressenties fortement par tous les riverains, ces nuisances devaient pourtant faire l'objet d'une étude précise pour pouvoir être prises en compte dans le débat. C'est la raison pour laquelle nous avons mandaté une société, le cabinet SERGA, pour réaliser une étude acoustique in situ.

Vue de la berge prise depuis une maison de l'île de Migneaux



► Etude acoustique réalisée sur l'île de Migneaux



Graphique des niveaux sonores mesurés sur l'île de Migneaux par le cabinet SERGA le 8 novembre 2010

Le SPIM, fondé en 1926, regroupe la quasi-totalité des habitants de l'île de Migneaux à Poissy, soit environ 400 riverains.

En tant qu'association syndicale libre, le SPIM promeut la qualité du site de l'île, partiellement inscrit, dans le cadre de la protection du patrimoine et assure statutairement "la défense des rives des bords de Seine contre la pollution ou autres calamités".

Ainsi, le SPIM a notamment fait annuler par le tribunal administratif un projet de cité lacustre dans la boucle des Grésillons, qui augmentait la vulnérabilité de l'habitat en période de crue.

L'île de Migneaux, ouverte au public, est séparée de la voie ferrée par un petit bras de Seine d'une trentaine de mètres de large. Cette voie ferrée longe l'île sur sa totalité, soit près de 2,5 km, à Poissy et Villennes-sur-Seine. Ces bords de Seine sont un des derniers espaces verts urbain en Île-de-France. Un site écologique protégé, riche en flore et faune, un patrimoine culturel chargé d'histoire, un lieu de promenade et de loisirs pour tous.

SPIM

Les mesures ont été prises en façade d'une habitation située à 102 mètres de la voie ferrée, ce qui représente la moyenne de la distance des habitations de l'île à la voie. Mais les habitations les plus proches sont situées à seulement 75 mètres.

Notons que les berges du fleuve qui accueillent des promeneurs ne sont situées, elles, qu'à quelques mètres de la voie.

Il ressort de cette étude que :

- le niveau sonore moyen sur l'île est supérieur à 65 dB(A) le jour (LAeq 6h/22h) et à 60 dB (A) la nuit (LAeq 22h/6h) ;
- le train est la source principale du bruit mesuré, le bruit résiduel moyen N (hors bruit particulier du train) se situant à seulement 45.1 dB (A), avec même un minimum mesuré à 34.9 dB (A) ;
- la mesure maximum observée lors du passage des trains a été de 94.4 dB (A). A titre d'information, 95 dB (A) est le bruit perçu à proximité immédiate d'un klaxon ;

- la fréquence de passage des trains entre Poissy et Villennes-sur-Seine est de 263 trains pendant la période diurne (6h/22h) selon l'étude de 2010 du maître d'ouvrage, soit environ 1 train toutes les 3 minutes et demie ; **cela signifie concrètement que les riverains doivent interrompre leurs conversations toutes les 3 minutes et demie, le temps du passage du train.**

Cette étude confirme le ressenti exprimé par les riverains. Celui d'une véritable gêne occasionnée par la voie ferrée qui sera encore accentuée par le projet.

Est-ce pour autant une situation inévitable et irréversible ? Nous ne le croyons pas. Nous croyons même qu'il s'agit sans doute de la meilleure opportunité à cet endroit pour des décennies, de montrer qu'un grand projet peut, à moindre coût, servir parfaitement son objectif tout en améliorant sensiblement une situation jusque là dégradée.

► Le prolongement du RER E en accord ou en conflit avec l'aménagement environnemental du site ?

Le Conseil général des Yvelines a décidé de débloquer 22 millions d'euros pour la reconquête des bords de Seine, et la municipalité de Poissy étudie de son côté, pour ses 40 000 habitants, un projet de revalorisation de ses berges. Dans ce cadre, il semblerait opportun de protéger riverains et promeneurs des nuisances sonores existantes et à venir.

Un mur antibruit nous semble en l'espèce, l'option la plus adaptée.

Cette solution, outre le fait qu'elle est la seule à pouvoir protéger efficacement les berges de Seine, présente l'avantage de pouvoir se décliner sous diverses formes et se fondre dans l'environnement : les écrans, qu'ils soient en bois, en terre, béton ou métal, peuvent être recouverts de verdure, alliant ainsi protection sonore et esthétique.

Le coût de cette protection acoustique serait dérisoire au regard du coût total du projet. Les spécialistes que nous avons interrogés l'estiment entre 2 et 3 millions d'euro, soit environ 0,09 % du budget prévisionnel total du projet de prolongement du RER E (entre 2,2 et 2,8 milliards d'euro).

Nous avons bien noté que le projet a à cœur de limiter "les impacts visuels et sonores pour les habitants" et est conscient des "contraintes liées à la Seine" que le RER E "longerait sur une partie importante de son tracé". La solution du mur antibruit nous semble donc idéale dans ce contexte.